

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Bertrand Buchs, Patricia Bidaux, Delphine Bachmann, Anne Marie von Arx-Vernon, Christina Meissner, Jean-Luc Forni, Claude Bocquet, Olivier Cerutti

Date de dépôt : 25 février 2020

Proposition de motion pour pérenniser les structures d'accueil pour les sans-abri

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'augmentation de la pauvreté à Genève ;
- le besoin d'avoir des structures d'accueil, pour les sans-abri, ouvertes toute l'année ;
- le problème du financement de ces structures ;
- le désengagement du canton dans le financement de ces structures ;
- la charge du financement reposant que sur les épaules de la Ville de Genève ;
- la volonté de repenser ce financement pour le rendre pérenne ;
- la promesse du canton de participer sur les trois prochaines années à ce financement à raison d'un million de francs par an ;
- les problèmes budgétaires du canton,

invite le Conseil d'Etat

à augmenter de 35 centimes la taxe de séjour et d'affecter cette somme au financement pérenne de structures d'accueil annuelles pour les sans-abri.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

Nous vivons une augmentation de la pauvreté avec en parallèle un besoin de plus en plus grand de structures d'accueil pour les sans-abri.

Historiquement, dans notre canton, c'est la Ville de Genève qui a pris en charge l'ouverture hivernale de ce type de structures et qui en a assumé le financement, le canton lui se concentrant sur l'aide sociale.

Au vu de l'augmentation des besoins, des structures privées (CSP, églises) ont mis en place des structures légères d'accueil dans des lieux de culte (temples). Malheureusement, les besoins financiers dépassant ce qui était à disposition, il a été annoncé la fermeture pour le 31 janvier de quatre structures sur six.

Cette annonce a obligé le canton et les communes à repenser leur financement, dans un premier temps, pour éviter leur fermeture jusqu'au printemps et, dans un deuxième temps, pour imaginer une prise en charge durant toute l'année.

Une réunion a eu lieu, à l'initiative du Conseil d'Etat, entre le canton, l'Association des communes genevoises (ACG) et la Ville de Genève.

Un financement équilibré de 3 millions de francs par an a été annoncé, soit 1 million pour les communes, 1 million pour la Ville de Genève et 1 million pour le canton.

Le canton a annoncé qu'il donnerait cette somme pour trois ans, mais compte tenu des problèmes budgétaires, il ne savait pas encore où il allait trouver cette somme.

Nous proposons pour rendre le financement pérenne et ne pas obérer le budget de l'Etat d'augmenter de 35 centimes la taxe de séjour.

Selon les statistiques de 2018, il y a eu 3 238 000 nuitées à Genève. Chacune de ces nuitées a rapporté un montant de 3,75 francs par personne et par nuit. Cette taxe est fixée par un règlement du Conseil d'Etat et reversé en grande partie à Genève Tourisme.

L'augmentation demandée ferait passer la taxe à 4,10 francs par personne et par nuit. En comparaison, la taxe de séjour de la Ville de Lausanne varie entre 2,50 et 4,20 francs et celle de Paris est de 3,50 euros.

Cette augmentation rapporterait en moyenne 1 133 300 francs par an.

1 million de francs iraient aux structures d'accueil et les 133 000 francs restants pourraient être utilisés pour un soutien social au sein de ces structures.

Pour toutes ces raisons, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de bien vouloir apporter votre plein soutien à cette proposition de motion en faveur de structures d'accueil pérennes pour les sans-abri dans notre canton.